



Ref A. 16-9-1984 Pau 75e anniversaire 1er vol Wright 2 €
Oblitération Temporaire Encart avec TP "1ère liaison postale aérienne"



Ref B. 16-9-1984 Pau 75e anniversaire 1er vol Wright 2 €
Oblitération Temporaire Encart avec TP "Aviation de tourisme"



Ref C. 6-6-2009 Uzein Pau 100 ans d'aviation
Obliteration Temporaire Encart avec TP "Marianne rouge"

3 €



Ref D. 6-6-2009 Uzein Pau 100 ans d'aviation
Obliteration Temporaire Encart avec Timbre à Moi "Tigre"

3 €



Ref E. 6-6-2009 Uzein Pau 100 ans d'aviation
Obliteration Temporaire Encart avec TP "Hélicoptère"

3 €



Ref F. 6-6-2009 Uzein Pau 100 ans d'aviation
Obliteration Temporaire Encart avec TP "Patrouille de France"

3 €



Ref G. 30-6-2014 Sare Train de la Rhune

2 €

Oblitération manuelle courante Enveloppe Timbre à Moi "La Rhune"



Ref H. 22-9-2019 Nay Charles Borel-Clerc

2 €

Oblitération manuelle courante Enveloppe Timbre à Moi "Charles Borel-Clerc"



Ref I. 28-3-2020 Billère Fête du timbre 6 €
Oblitération Premier Jour Enveloppe grand format avec bloc géant 6 TP



Ref J. 16-10-2020 Pau 400e anniversaire rattachement du Béarn à la France 4 €
Oblitération Premier Jour Encart

Collection Historique du Timbre-Poste Français

400 ans du rattachement du Béarn à la France



C'est le 19 octobre 1620 que Louis XIII donne à Pau l'édit qui prononce le rattachement du Béarn à la couronne de France après trois années marquées par le refus des États d'appliquer une décision du Conseil d'État de Paris du 31 décembre 1616. Un des arguments en faveur du rattachement était que si le roi et son frère Gaston mouraient sans postérité mâle, les frontières tomberaient *de facto* « sous le joug de l'Espagnol ». Or la consolidation des frontières du royaume était un objectif d'importance pour le jeune roi. Dès le 1^{er} février 1617, les États, protestants et catholiques réunis, décidèrent à l'unanimité de s'opposer à l'union, en se fondant sur les « fors » qui régissaient le fonctionnement politique du territoire : « Attendu que les fors sont la loi fondamentale et le pacte contractuel du souverain avec les habitants du pays dont il doit jurer l'observation à son nouvel avènement ; attendu aussi que dès lors il résulte que ledit pays est une souveraineté distincte et indépendante de toute autre souveraineté et royaume, et que les habitants qui, au commencement, se régissaient par fors et coutumes ont choisi leurs seigneurs pour s'y maintenir, sans les pouvoir altérer, modifier, réformer, sinon avec les États dudit pays, et que par conséquent Sa Majesté ne peut, sauf avis, unir ledit pays souverain audit royaume de France, sans

le consentement desdits États, sinon en brisant le premier caractère et fondement desdits fors et de leurs libertés, qui leur sont plus chères que leurs propres vies, les États ne peuvent que transmettre à la postérité un changement de régime si radical, conséquence de cette union, réprouvée par le roi Henri le Grand, d'heureuse mémoire, lorsqu'il réunit l'ancien domaine audit royaume de France. » L'édit d'octobre 1620 créait le Parlement de Pau, mais il imposait que tous les actes fussent désormais rédigés en français ; il faudra attendre la Révolution, le 28 octobre 1789, pour que les Béarnais et les Palois se considèrent comme étant vraiment intégrés dans la communauté nationale nouvelle : « il n'existe pas sous le ciel un plus beau titre que celui de Français ».

Timbre-poste (Héliogravure) : Création Lucille Clève d'après photos : © Louis XIII, lithographies de Delpech, Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Emilie Carabier © Façade sud-ouest du château de Pau, RMN-Grand Palais (Château de Pau) / René-Gabriel Ojéda, © Carte de la principauté du Béarn, RMN-Grand Palais (Château de Pau) / Mathieu Rabreau. Document philatélique : Création Lucille Clève, d'après photos : © Carte de la principauté du Béarn, RMN-Grand Palais (Château de Pau) / Mathieu Rabreau. Texte : Groupement Philatélique Béarnais



Ref L.

2021

Voitures de sports

Collector

4 TP "Lettre verte"

Sans oblitération

5 €



Ref M.

2021

Louis de Funes

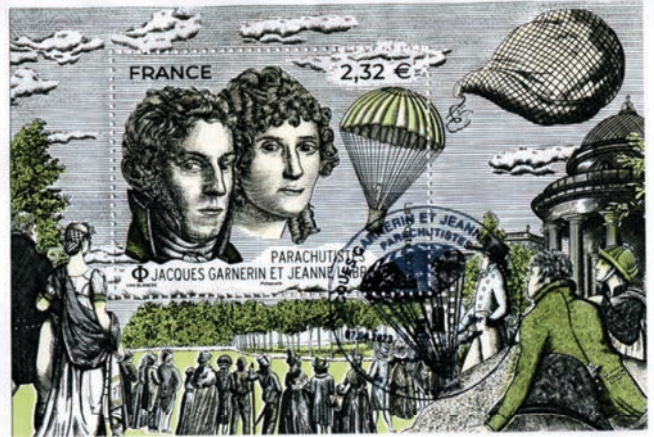
Voitures de ses films"

Collector

4 TP "Lettre verte"

Sans oblitération

5 €



Vendredi 7 Avril 2023 *Premier Jour*
Jacques Garnerin et Jeanne Labrosse
Parachutistes



Musée Mémorial des Parachutistes
Chemin d'Astra - 64140 Lons

Ref N. 7-4-2023 Lons J. Garnerin et J. Labrosse parachutistes

5 €

Oblitération Premier Jour *Enveloppe grand format avec bloc*